

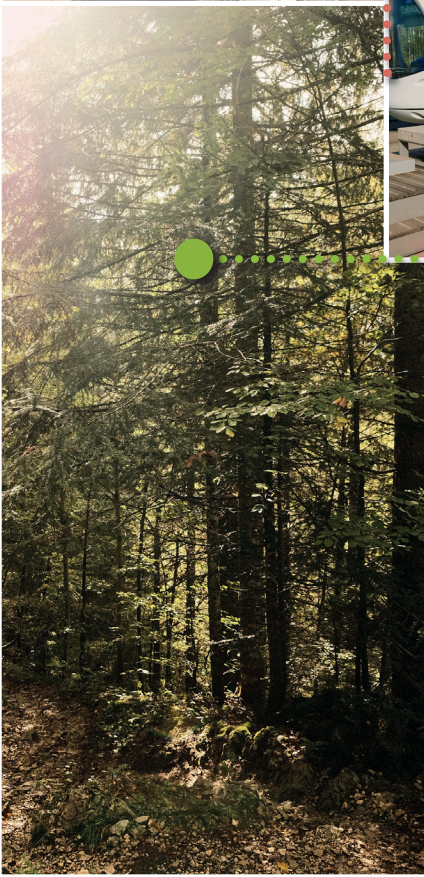
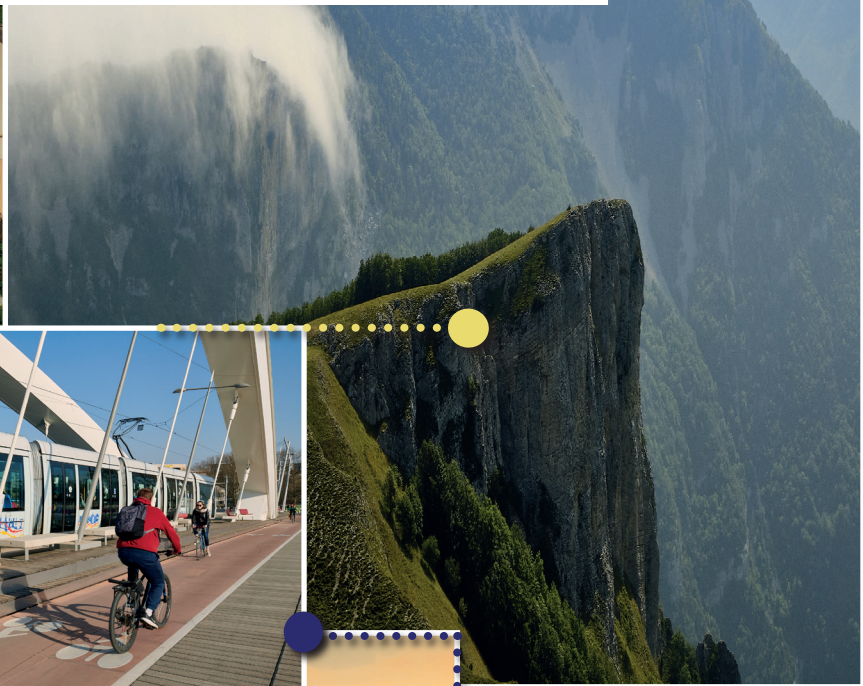


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes

Synthèse 2024-2030

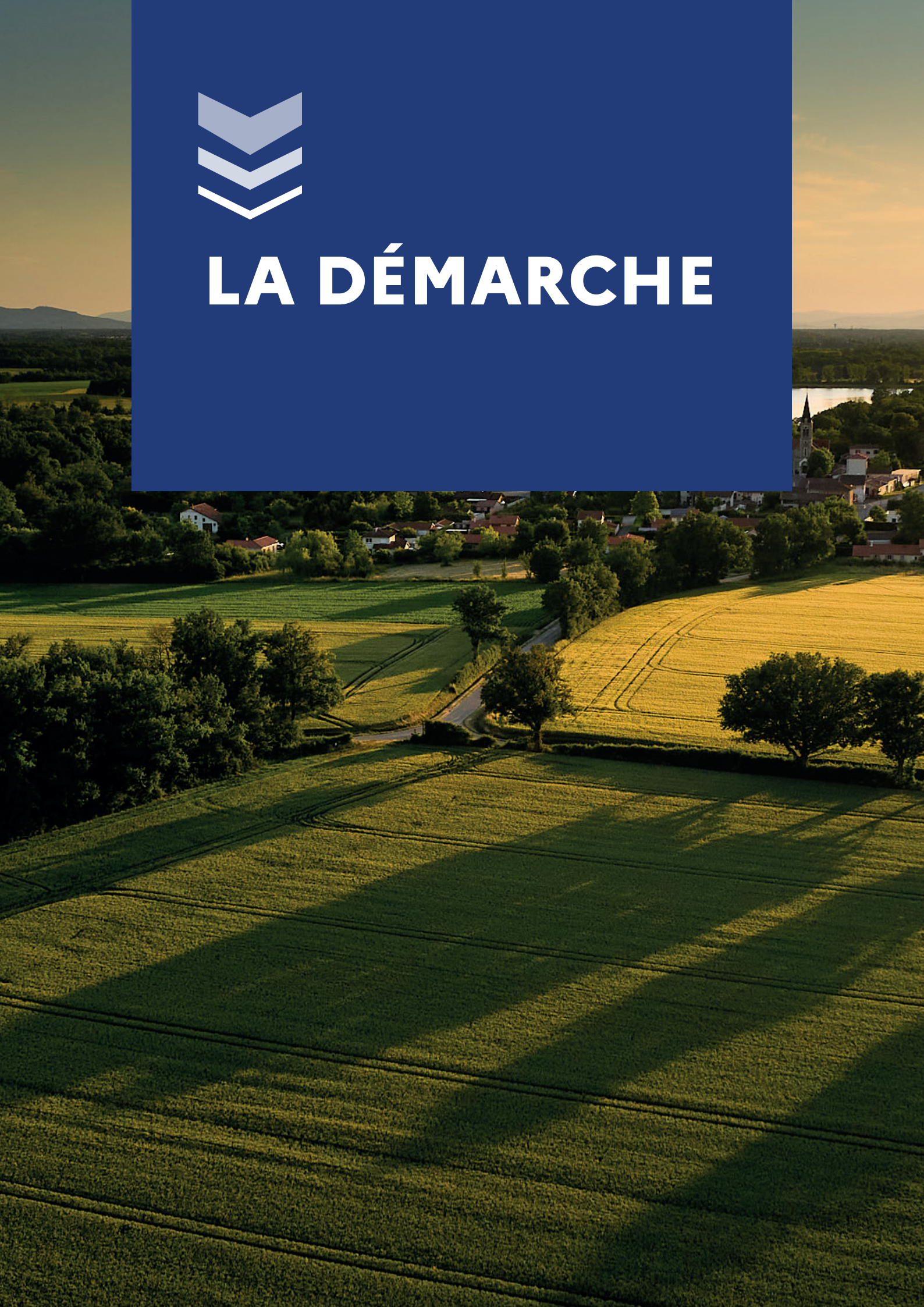


**FRANCE
NATION
VERTE** >

Agir • Mobiliser • Accélérer



LA DÉMARCHE



Mieux agir pour accélérer la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes

Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour **baissier de plus de moitié les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter dès aujourd'hui au climat de demain, réduire les pressions sur la biodiversité et mieux gérer les ressources essentielles**. La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de nombreux atouts pour planifier une transition écologique de grande ampleur permettant de réduire sa vulnérabilité aux aléas climatiques et préserver ses ressources naturelles. Elle est déjà fortement engagée dans une trajectoire de décarbonation concrète.

Ses principales spécificités sont les suivantes :

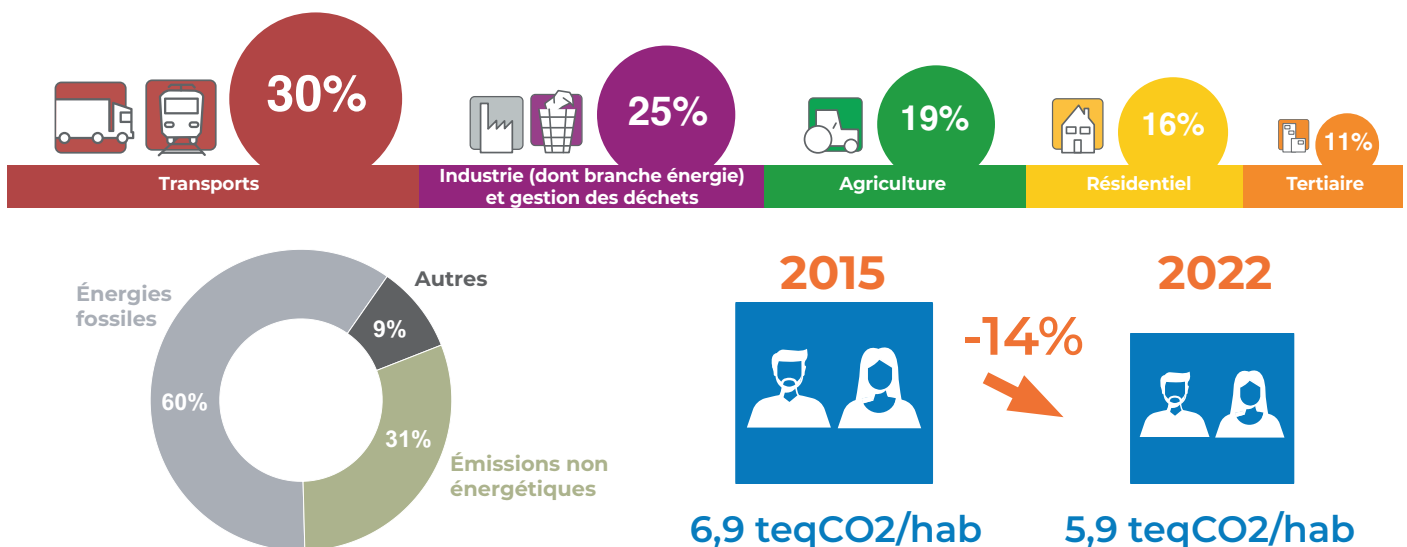
- **Première région française en volume et tonnes-km pour le transport routier de marchandises** par poids-lourds en 2021 (environ 32 000 millions de tonnes-km).
- **Première région industrielle de France** : avec plus de 505 000 emplois (salariés et non-salariés) sur 61 000 sites, Auvergne-Rhône-Alpes est la région française qui compte le plus grand nombre d'emplois dans l'industrie. Celle-ci génère 17,9 % de la valeur ajoutée en Auvergne-Rhône-Alpes contre 13,2 % en France.
- **Première région productrice d'électricité et d'énergies renouvelables de France** : elle représente 22 % de la production nationale d'électricité et 46 % de la production nationale d'hydroélectricité.
- **Deuxième région la plus riche de France** : avec un PIB de 269 milliards d'euros, Auvergne-Rhône-Alpes est au 4e rang des régions de l'Union européenne et au 2e rang en France (11,7 % du total national).
- Un nombre de logement assimilés à des **passoires énergétiques** F et G au dessus de la moyenne française : 18,1 % du parc, contre 17,3 % au niveau national.
- **Une grande région pour la biodiversité**, par sa richesse en espèces et en milieux ce qui lui confère une importante responsabilité.
- **Première région montagnaise** de France et traversée par des grands fleuves.
- **Une grande diversité des milieux** : zones humides et tourbières, forêts anciennes, ripisylve, milieux ouverts...
- Une région qui compte 20 % des **zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique** (ZNIEFF) de type 1 de France métropolitaine.
- **Deuxième région française pour sa surface boisée**, la première en ce qui concerne le volume de bois sur pied et le nombre d'emplois dans la filière forêt/bois.

Une trajectoire déjà bien engagée... mais qui nécessite d'être accélérée

La dynamique de réduction des émissions de CO₂ se traduit d'ores et déjà par des résultats concrets et quantifiables. Ainsi, depuis 2015, la région Auvergne-Rhône-Alpes a **réduit de plus de 10 % ses émissions de CO₂ et de 14 % par habitant**.

Cette trajectoire nécessite d'être amplifiée et accélérée à travers une planification écologique coordonnée entre tous les acteurs, mobilisatrice et systémique (voir ci-dessous).

C'est le sens de la COP 2024 lancée le 21 décembre 2023 à Lyon par le Ministre de la Transition Ecologique et la Cohésion des Territoires, le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et la Préfète de région.



Les objectifs de notre région à horizon 2030, fixer le cap !

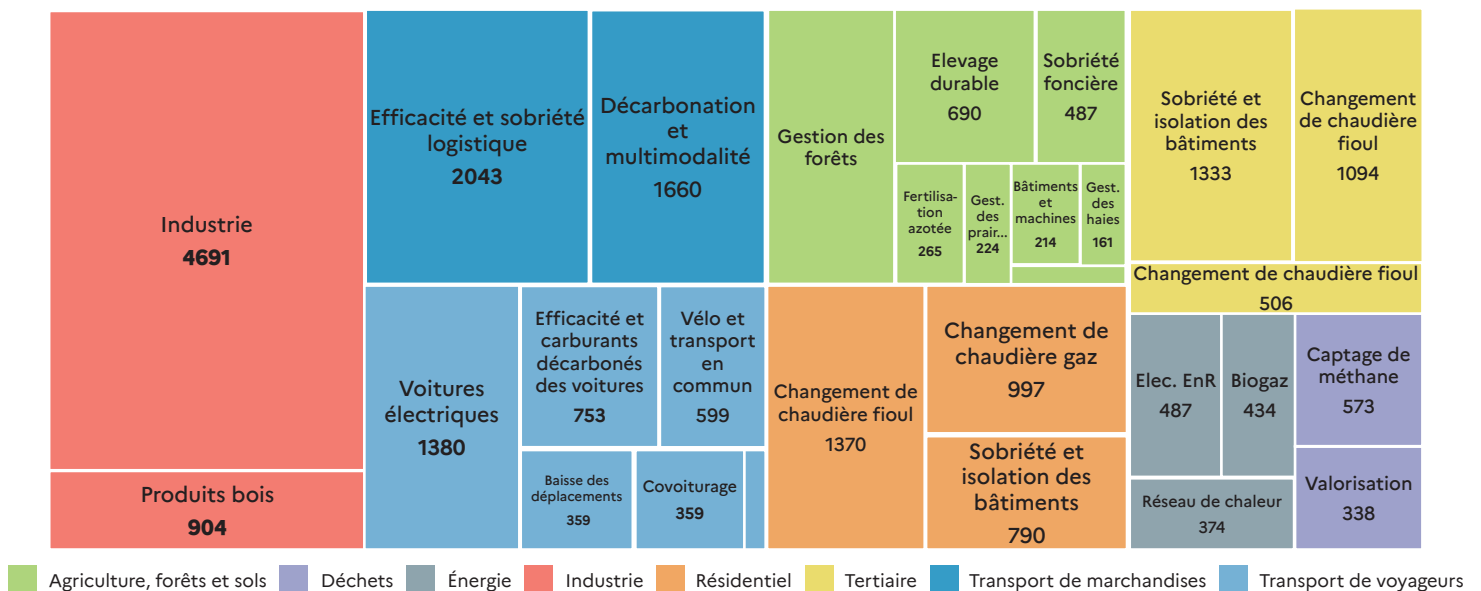
Les travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes se sont appuyés sur les chantiers conduits par le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE) durant une année de travaux ayant mobilisé l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des collectivités locales, les comités d'experts et les associations environnementales. Ces travaux ont abouti à une vision nationale et régionale de leviers d'actions concrets sur lesquels agir pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) avec des cibles associées en Mt éq. CO₂ évitées à horizon 2030. **C'est le panorama des leviers de la décarbonation.**

Les travaux intègrent également les enjeux relatif à la **préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.**

Afin d'impulser l'accélération de la mise en œuvre des actions, l'ensemble des acteurs doivent être mobilisés. Tout comme les acteurs nationaux (constructeurs automobiles, filière nucléaire...), les acteurs locaux ont un rôle important à jouer pour réussir la planification écologique.

Le panorama des leviers de la décarbonation de la région Auvergne-Rhône-Alpes tient compte des spécificités de notre territoire, levier par levier.

Il identifie ainsi un objectif de baisse d'émissions de gaz à effet de serre de 24,5 Mt éq. CO₂ à horizon 2030. Cela représente environ 12 % de l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sachant que la région Auvergne-Rhône-Alpes représente environ 13 % des émissions en 2022.



Panorama des leviers de décarbonation en Auvergne-Rhône-Alpes

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂ économisés entre 2019 et 2030

Source : SGPE 2023

Concernant la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, les principaux leviers d'actions concernent :

- **la préservation des espaces naturels** : les surfaces en aire protégée terrestre, la forêt sous gestion durable, la résorption des points noirs de continuité écologique, la restauration des habitats dégradés, l'usage des produits phytosanitaires, le développement de l'agriculture biologique et haute valeur environnementale ;
- **l'économie circulaire** : les déchets enfouis, la collecte

des biodéchets et des bouteilles ;

- **l'alimentation** : la part des cantines respectant les critères EGALIM.
- **la ressource en eau** : la sobriété dans l'utilisation, la protection des zones de captage, la désimperméabilisation.
- **les sols** : trajectoire de sobriété, services écosystémiques des sols...



Une feuille de route partagée, concrète et ambitieuse

Les leviers d'intervention ont été répartis par secteurs d'activités :

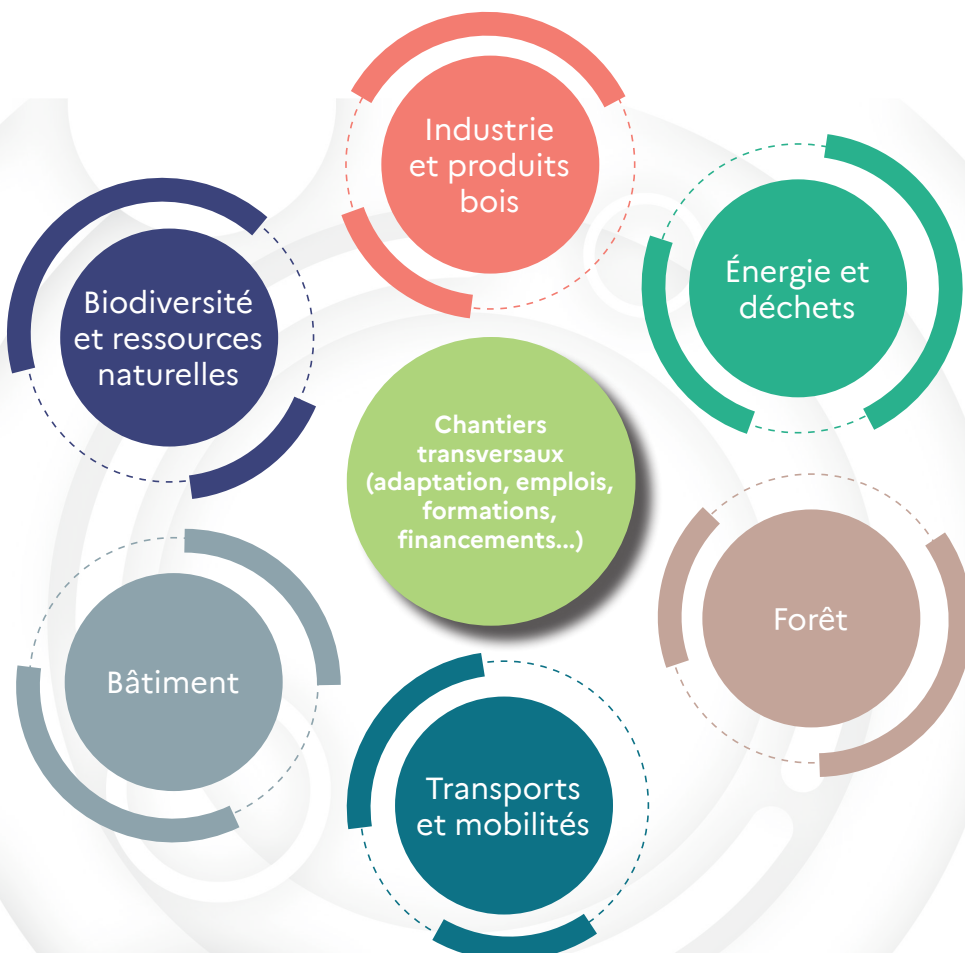
- Biodiversité et ressources naturelles
- Transports et mobilités
- Bâtiment
- Industrie et produits bois
- Energie et déchets
- Forêt
- Emplois, formations et compétences

Toutes les thématiques de la planification écologique n'ont pas pu être pleinement débattues lors de cette première COP 2024 : agriculture et alimentation, adaptation au changement climatique... Elles donneront lieu à des travaux complémentaires dans le cadre de la préparation des prochaines COP.

Pour chaque secteur, les participants de la COP ont fait émerger des défis prioritaires pour atteindre l'objectif fixé en fonction des spécificités de notre région. Ces défis représentent les grands objectifs stratégiques de la feuille de route régionale.

26 défis
+
1 défi transversal

Des actions structurantes viennent répondre à ces défis pour mieux les relever : celles directement opérationnelles, répliquables et présentant le plus d'impact à court terme ont été priorisées. Tous les acteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes (collectivités territoriales, État, entreprises, citoyens, associations...), peuvent contribuer à la mise en oeuvre de ces actions prioritaires.



A l'échelle régionale :
26 défis (+1 défi transversal)
et une centaine d'actions opérationnelles

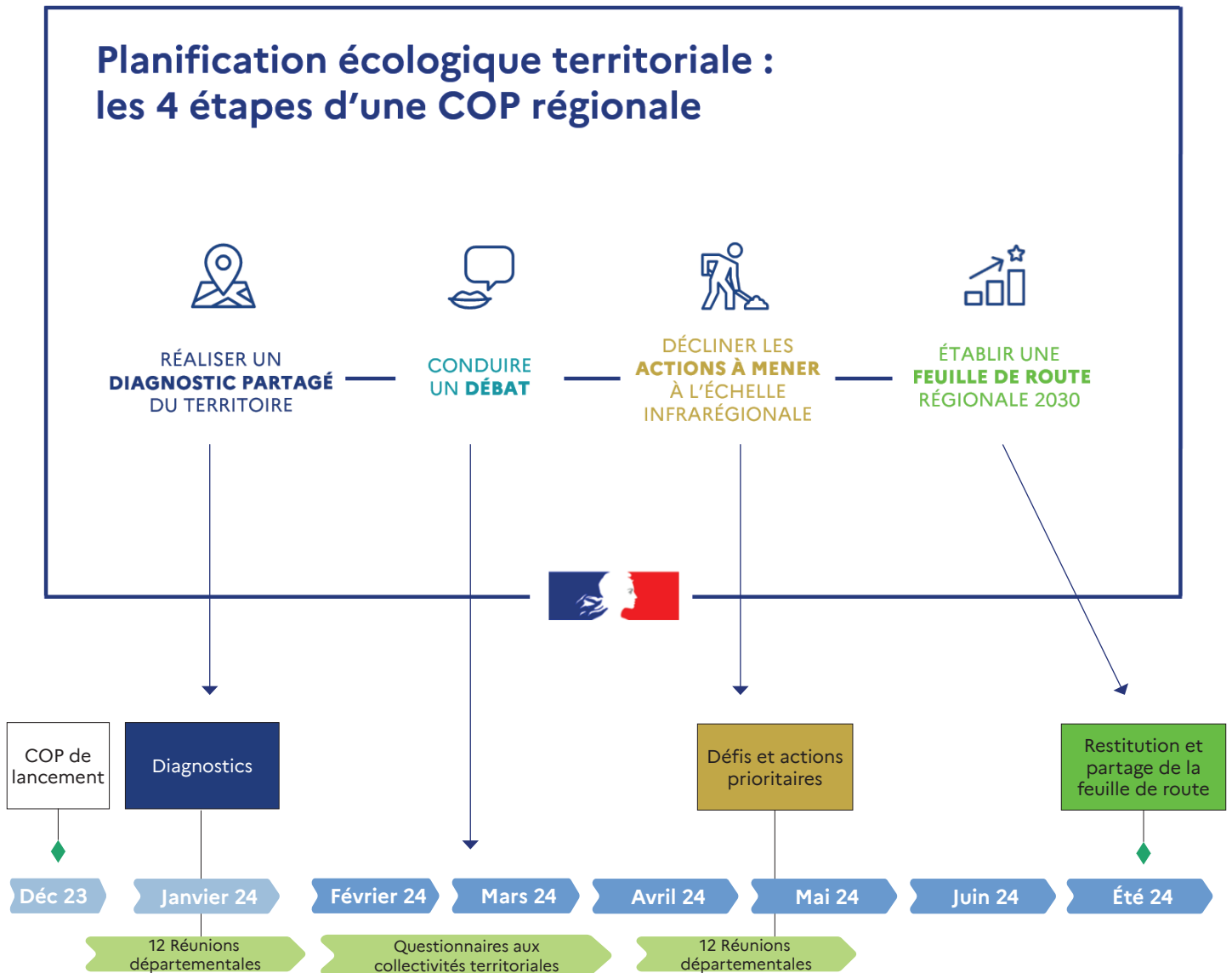
Une déclinaison des défis et des actions réalisée pour les 12 départements



Le chemin parcouru

Pour relever le défi de notre siècle, la COP repose sur une concertation à grande échelle des acteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le but de décider

collectivement des actions à engager pour réussir la transformation écologique de notre territoire.



23 sessions de travail à l'échelle régionale

4 réunions pour chacun des 5 groupes de travail sectoriels régionaux
 Industrie/Bois, Transports/Mobilités, Bâtiment,
 Biodiversité/Ressources naturelles, Énergie/Déchets
3 réunions du groupe de travail sectoriel sur la forêt
 (les volets Agriculture/Alimentation seront lancés au second semestre 2024)

Calendrier général des travaux de la COP



COP 2024, les suites à donner

Cette première édition de la COP Auvergne-Rhône-Alpes a permis de poser les bases d'une planification écologique à grande échelle. Il convient désormais d'accélérer et d'engager une appropriation rapide des objectifs de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Par ailleurs, la COP régionale est une démarche qui articule et tient compte des actions, méthodes et modalités de gouvernance déjà déployées dans les territoires sur les politiques publiques concernées par les enjeux de transition écologique. Ainsi, les instances déjà existantes (comité de suivi des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), comité régional de la filière bois, comité régional de la biodiversité, instances de suivi du SRADDET et de la trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN), comités départementaux de la planification énergétique et écologique...) seront pérennisées et auront vocation à alimenter et faire vivre la feuille de route régionale.

Une COP sera organisée chaque année jusqu'en 2030 en Auvergne-Rhône-Alpes et permettra d'assurer un suivi de la mise en œuvre des défis et actions de la feuille de route régionale de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

● Les chantiers prioritaires en 2024

Le déploiement de la feuille de route régionale sera engagé dès la rentrée 2024 avec la mise en place de deux chantiers prioritaires partenariaux :

La définition des indicateurs de suivi

Piloté par l'ensemble des services et opérateurs de l'État associés à la COP, un groupe de travail sera mis en place et réunira toutes les parties prenantes de la COP intéressées par les enjeux d'évaluation des défis et actions prioritaires dans le cadre de la feuille de route Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif est de pouvoir décliner les indicateurs de suivi publiés par le SGPE en prenant en compte le contexte spécifique de notre feuille de route. Un tableau de bord sera mis en place pour s'assurer de l'atteinte réelle des objectifs de la COP d'ici fin 2030.

Le financement de la planification écologique

Pour 2024, le plan de financement présenté prévoit une première marche de +60 milliards d'euros de financements de l'État, des collectivités locales, des entreprises et des ménages, comptant une montée en puissance progressive des dispositifs d'ici 2030.

● Vers une déclinaison dans les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et une traduction dans les CRTE

La nouvelle génération de CRTE est mobilisée pour accélérer le déploiement de la feuille de route de la COP Auvergne-Rhône-Alpes. L'actualisation des contrats passés avec les collectivités territoriales doit permettre de faire atterrir et d'accélérer les défis et actions retenus.

La nouvelle méthodologie des CRTE vise à poursuivre des plans d'action déjà contractualisés, ainsi que l'élaboration et la conduite de nouveaux projets, à l'échelle des communes, EPCI et groupements d'EPCI. Le périmètre des CRTE va ainsi bien au-delà de celui des COP. A l'inverse, les projets des COP, dès lors qu'ils mobilisent le bloc communal ont vocation dans leur mise en œuvre et dans une logique d'incubation, à la sortie des COP, à être intégrés aux CRTE. Par

ailleurs, il y a un enjeu à ce que l'ensemble des projets des CRTE contribuent à la transition écologique et à la cohésion des territoires. Cela pourra notamment passer par la refonte progressive des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Une circulaire précise ces modalités d'intégration des actions des COP dans les CRTE actualisés. Un travail sera mené d'ici fin 2024 à l'échelle régionale pour définir les modalités d'alignement des nouveaux projets inscrits dans les CRTE avec la feuille de route de la COP.



**Biodiversité et
ressources naturelles :
défis et actions**



Les défis

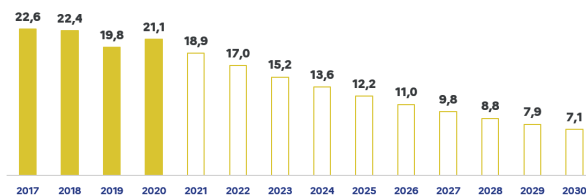
Le rythme de disparition de la biodiversité mondiale a atteint un stade alarmant. Ce constat de dégradation mondiale de la biodiversité s'applique également à la région Auvergne-Rhône-Alpes, rendant impératif le besoin de mieux protéger nos espaces naturels et de préserver la biodiversité de notre territoire.

Par ailleurs, la gestion des ressources naturelles est essentielle pour un avenir plus durable. Il est crucial de préserver ces ressources, car elles contribuent à atténuer les effets du changement climatique. Cela implique notamment d'améliorer notre gestion de l'eau, de réduire les pollutions et de protéger nos sols.

Trajectoire nationale

Trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols d'ici 2030

Consommation d'espace naturel, agricole ou forestier (ENAF) en kha




PERIMETRE METROPOLIS
SOURCE : CEREMA

Source : <https://mtect.fr/625>

Les défis sont les suivants :

Biodiversité


Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte

 **4 % du territoire régional couvert d'ici à 2030 (+ 65 000 ha)**

Résorber les principaux obstacles à la libre circulation des espèces


 **100 % de résorption d'ici 2030**

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux

 **Dans 100 % des intercommunalités**

Ressources naturelles en eau


Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement


 **-10 % d'eau prélevée d'ici 2030**

Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau

Ressources naturelles en foncier

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier

 **Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030**

 **1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030**

Exemples d'actions régionales

Créer des espaces protégés sous protection forte : (réserves naturelles ou arrêtés préfectoraux de protection ou réserves biologiques)

50

Identifier les **continuités écologiques** dans les documents d'urbanisme.

100 % des documents

Identifier les zones à **potentiel de restauration écologique** et mettre en œuvre un projet de restauration

100 % des EPCI

Mettre en œuvre les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et en engager de nouveaux sur les bassins en vulnérabilité croissante

35 PTGE existants

Accélérer la mobilisation des friches pour le **renouvellement urbain et la renaturation**

Identifier dans les EPCI les sites de **désimperméabilisation et de renaturation** et mener les opérations

Exemples d'actions départementales

LOIRE

Identifier des **zones favorables au maintien de la biodiversité** et à son développement

AIN

Intégrer la **gestion de l'eau** dans l'aménagement du territoire

PUY-DE-DOME

Rénover les réseaux d'alimentation en eau potable de faible rendement

SAVOIE

Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la **Stratégie Aires Protégées** et enclencher le 2ème plan d'actions. Protection ZH tourbières, Territoires à enjeux : Vallée des Encombres, cembraie sur gypse...

Définir une **trajectoire de sobriété par bassin** versant en s'appuyant sur les démarches PTGE pour les territoires les plus fragiles (Objectif : -10 % de consommation d'eau d'ici 2030 avec une ambition plus forte encore sur les territoires déjà en tension)

CANTAL

Intégrer les trajectoires de **sobriété foncière** dans les projets d'aménagement

ISÈRE

Mettre en œuvre les **plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées**

Accompagner les **entreprises** en faveur de la **sobriété hydrique**

HAUTE-LOIRE

Renforcer l'**accompagnement de la profession agricole** pour gérer l'eau de manière durable

ARDÈCHE

Établir un « **T zero** » de la **biodiversité ardéchoise** sur la base d'une mise en commun des données existantes

DRÔME

Identifier les **zones à potentiel de restauration** et mettre en œuvre un projet de restauration dans chaque EPCI



Transports et mobilités : défis et actions



● Les défis

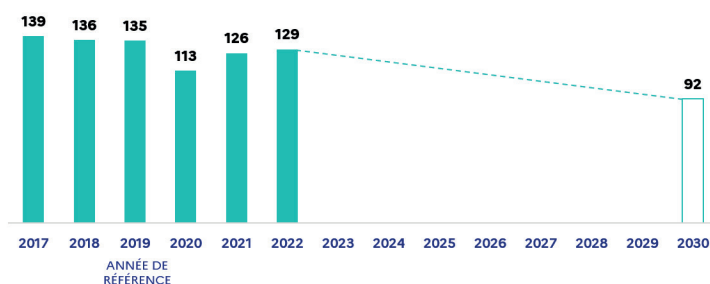
En 2022, le secteur des transports (personnes et marchandises) est le premier émetteur de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale et le premier en France. C'est aussi le secteur des transports qui est le premier émetteur de la région, constituant 30 % des émissions régionales (soit 14,3 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt éq. CO₂)). Il est essentiel de faire évoluer nos modes de transport en accentuant les efforts de sobriété et en privilégiant les mobilités douces et/ou partagées.

Par ailleurs, il est également important de réfléchir au report modal et à la décarbonation de l'énergie utilisée pour nos transports, aussi bien transport de passagers que transport de marchandises. En effet, la quasi-totalité des émissions de GES des transports (98 %) sont liées à l'utilisation de produits pétroliers fortement carbonés.

Trajectoire nationale

Transport : trajectoire de décarbonation

Emissions annuelles domestiques du secteur du transport, en millions de tonnes équivalent-CO₂ par an.




METROPOLE ET OUTRE-MER HORS SOUTES INTERNATIONALES
SOURCE : CITEPA

Les défis sont les suivants :

Transports et mobilités

Optimiser et réduire les déplacements à la source

 - 10 % d'ici à 2030

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

 - 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires

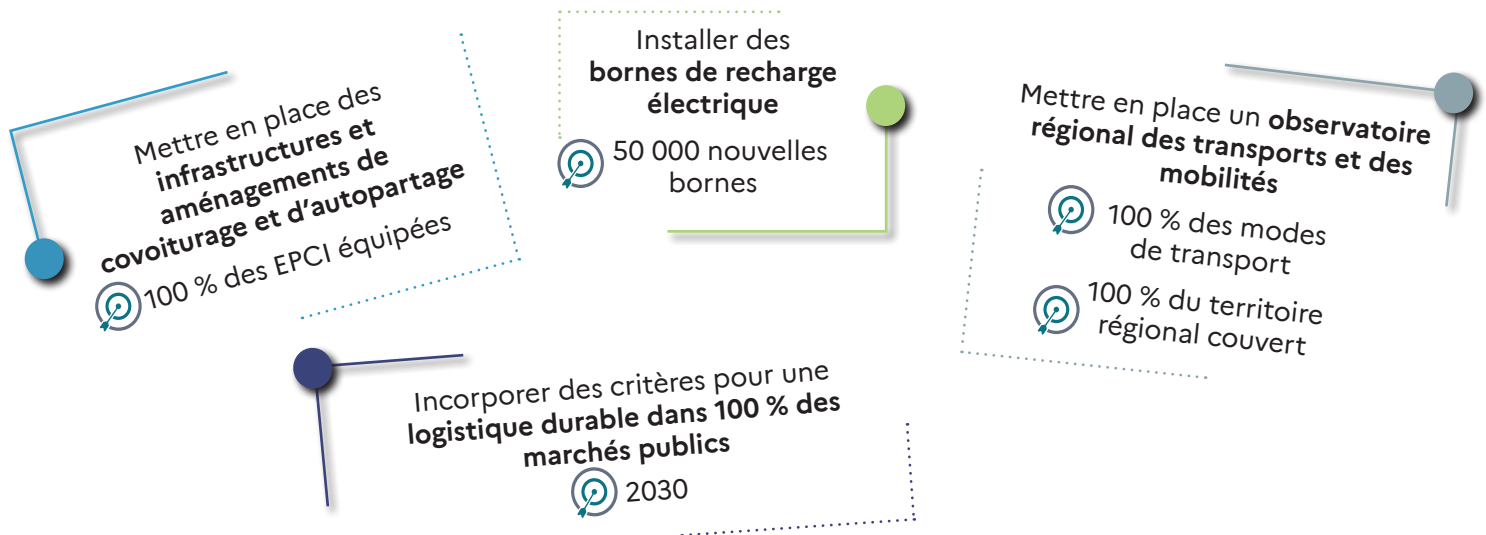
Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules

 15 % de véhicules électriques légers en 2030

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial

 - 10 % de transport routier de marchandises en 2030

Exemples d'actions régionales



Exemples d'actions départementales





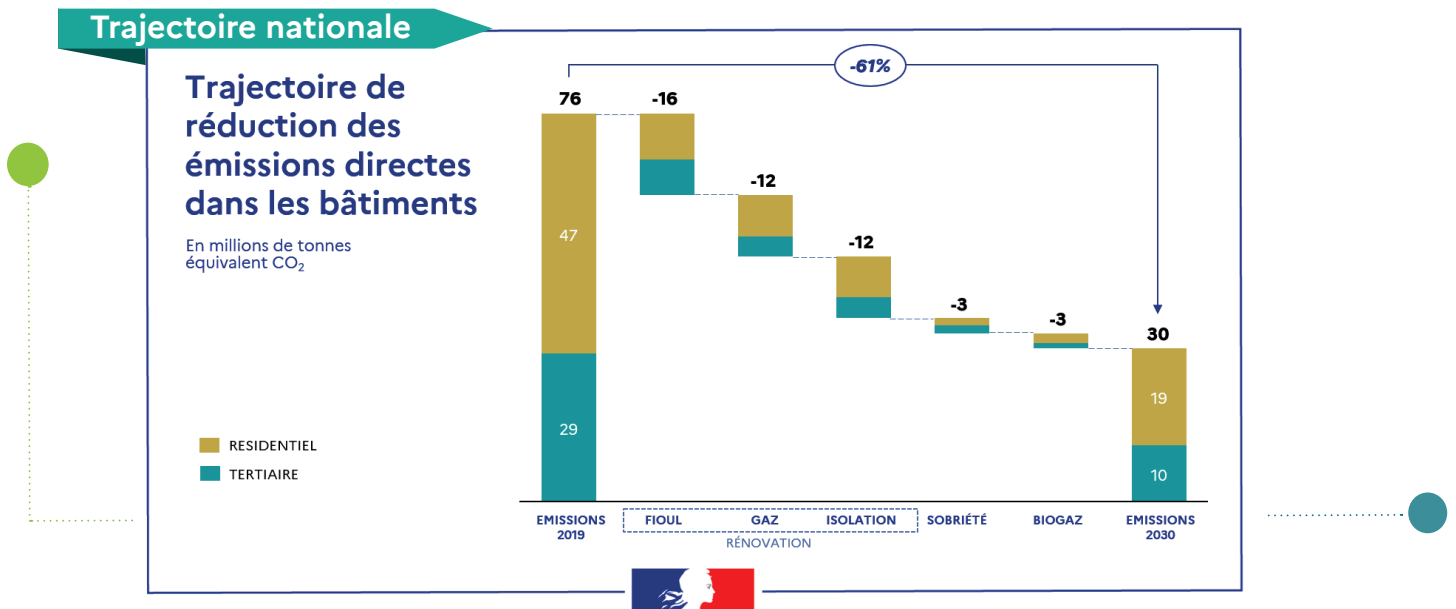
Bâtiment : défis et actions



● Les défis

27 % des émissions régionales proviennent des bâtiments (résidentiels et tertiaires) avec près de 13 Mt éq. CO₂ émis en 2022. Le chauffage reste le principal poste émetteur de CO₂ concernant le résidentiel et le tertiaire. Le gaz naturel représente plus de 60 % des émissions de CO₂ des bâtiments

résidentiels, loin devant le fioul (28 %), bien que ce dernier soit plus émetteur par unité d'énergie. La sobriété énergétique et la massification des rénovations, notamment les rénovations globales et performantes, sont désormais au cœur des priorités pour assurer la résilience du bâti.



Les défis sont les suivants :

Bâtiment

- Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements
 - 80 000 logements rénovés par an
 - 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel d'ici 2030 par rapport à 2019
- Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire
 - 30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire d'ici 2030 par rapport à 2019
- Construire et rénover avec *exemplarité*

Exemples d'actions régionales

mettre en place un guichet gratuit dans 100% des EPCI pour accompagner les ménages sur les travaux et mobiliser les aides visant à **rénover** annuellement 80 000 logements et changer 65 000 chaudières par an

Réaliser un état des lieux fonctionnel et énergétique du patrimoine (schéma directeur immobilier énergétique ou équivalent pour les petites communes) dans 100 % des collectivités pour choisir les meilleures actions de réduction des consommations d'énergie et démarrer le parcours de rénovation

2025-2030

Utiliser des matériaux biosourcés, géosourcés ou de réemploi dans les constructions et rénovations relevant de la commande publique

100 % des constructions à l'horizon 2030

Exemples d'actions départementales

LOIRE

Mutualisation des initiatives à l'échelle d'un quartier (ex. identification de quartiers, animation, dispositifs d'aller vers, mises en relation, groupements de commande/achat, etc.)

RHÔNE

Désigner un **ambassadeur « énergie »** par EPCI pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique

AIN

Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de **consommation énergétique avec les aides du "fonds vert"**

ALLIER

Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant

SAVOIE

Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la **mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat en 2025**

PUY-DE-DOME

Poursuivre la dynamique observée sur la base de **l'interdiction de chaudières au fioul**

ISÈRE

Augmenter le nombre de **réhabilitations dans le parc social** isérois

CANTAL

Élaborer un **guide de recommandations pour la rénovation** en centre ancien et plus largement en rénovation / construction exemplaire

ARDÈCHE

Rénover 330 logements au niveau BBC chaque année jusqu'en 2030 sur le territoire de trois communautés de communes

DRÔME

Développer des **rénovations exemplaires** sur le département

HAUTE-LOIRE

Conduire la **rénovation énergétique de bâtiments anciens** de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée



Industrie et produits bois : défis et actions



● Les défis

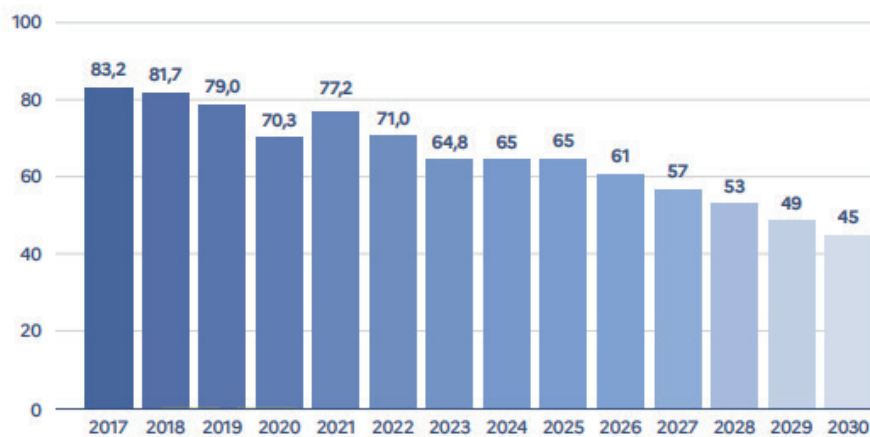
Le secteur industriel (hors branche énergie et gestion des déchets et avec la raffinerie de Feyzin) de la région Auvergne-Rhône-Alpes a émis 8,7 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt éq. CO₂) en 2019 (source : ORCAE), ce qui représente environ 20 % des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) de la région. À l'échelle nationale, l'industrie régionale contribue à hauteur de 12 % des émissions GES industrielles.

Afin d'atteindre les objectifs de décarbonation et de parvenir à une transition durable du secteur, il est impératif d'accompagner les entreprises industrielles, quelle que soit leur taille. Par ailleurs, une meilleure structuration de la filière bois est également essentielle pour favoriser la durabilité de ce secteur.

Trajectoire nationale

Émissions domestiques de GES de l'industrie manufacturière et de construction

Millions de tonnes en équivalent CO₂ par an - Hexagone et Outre-mer



Source : CITEPA

Les défis sont les suivants :

Industrie et produits bois

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre



-40 % d'émissions entre 2019 et 2030

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation



100 % de mobilisation

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)



-0,9 M tonnes de CO₂ d'ici 2030 (par stockage ou substitution)

Exemples d'actions régionales

Accompagner la décarbonation des **25 plus gros émetteurs industriels régionaux de gaz à effet de serre** par une task-force État (solicitation de feuilles de route de décarbonation puis suivi de la concrétisation des projets)

Piloter le projet **DECarboner LYon vallée de la Chimie (DECLYC)**

- 40 % d'émissions de GES dans la Vallée de la Chimie et sur des territoires connexes d'ici 2030

Accélérer la construction et la mise en oeuvre de **plans de décarbonation par les entreprises industrielles** en les mettant en relation avec les **porteurs de solution** dans un accompagnement sur la durée

Simplifier l'action des TPE, PME et ETI en matière de transition écologique par la diffusion large et pédagogique de la plateforme "**Mission Transition Ecologique**"

Valoriser les bois sanitaires pour de nouveaux débouchés

Promouvoir les **feuillus en construction** et autres usages à cycle de vie long.

30 projets de construction ou actions de promotion par an

Exemples d'actions départementales

RHÔNE

Créer une **conciergerie environnementale** dans les zones industrielles et zones d'activités (conciergerie environnementale : service qui aide les entreprises au quotidien dans la réduction de leurs impacts)

HAUTE-SAVOIE

Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : Pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle

CANTAL

Promouvoir les **feuillus** (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional

SAVOIE

Accompagner les **sites les plus émetteurs** de gaz à effet de serre du département

Promouvoir les **outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises** et du passage à l'action (« Balance ta tonne », webinaires dédiés)

HAUTE-LOIRE

Promouvoir une filière performante du bois pour **capter le carbone et régénérer la forêt**

ISÈRE

Accompagner la **structuration de la filière bois**, depuis la gestion forestière jusqu'à la promotion du matériau bois (avec FIBOIS)



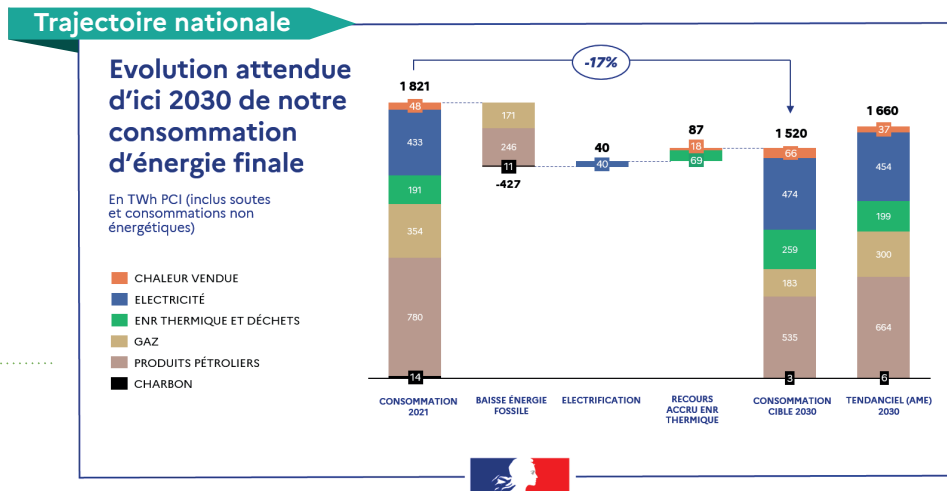
Énergie et déchets : défis et actions



Les défis

Pour atteindre les objectifs nationaux en matière de production d'énergie décarbonée, il est essentiel de promouvoir de manière durable et à grande échelle les énergies issues de la biomasse, la géothermie et les énergies de récupération en complément des énergies électriques renouvelables. De plus, il convient d'adapter les infrastructures énergétiques locales et régionales en conséquence. La production régionale d'énergies renouvelables s'élève en 2022 à

42,2 TWh. Malgré des atouts considérables en matière de production d'énergie, la région est loin d'être souveraine sur le plan énergétique compte tenu de sa forte consommation d'énergie finale (224TWh). Par ailleurs, une gestion plus efficace du cycle des déchets est cruciale, impliquant le développement de procédés de recyclage, la valorisation énergétique et la promotion des filières de réemploi.



Les défis sont les suivants :

Énergie

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique

Augmentation d'au moins 50 % de la production d'électricité renouvelable

Développer de façon soutenable la production de chaleur renouvelable, toutes filières confondues (bois énergie, méthanisation, solaire thermique, valorisation des déchets)

Dépassement du seuil de 30 TWh de chaleur renouvelable produite

Adapter le réseau électrique pour absorber la nouvelle production électrique renouvelable, développer les réseaux de chaleur et de froid renouvelable de façon complémentaire à l'injection de gaz vert, d'ici 2030

Accélérer la mise en oeuvre des mesures de prévention et de gestion des déchets

Atteinte du zéro enfouissement d'ici 2030

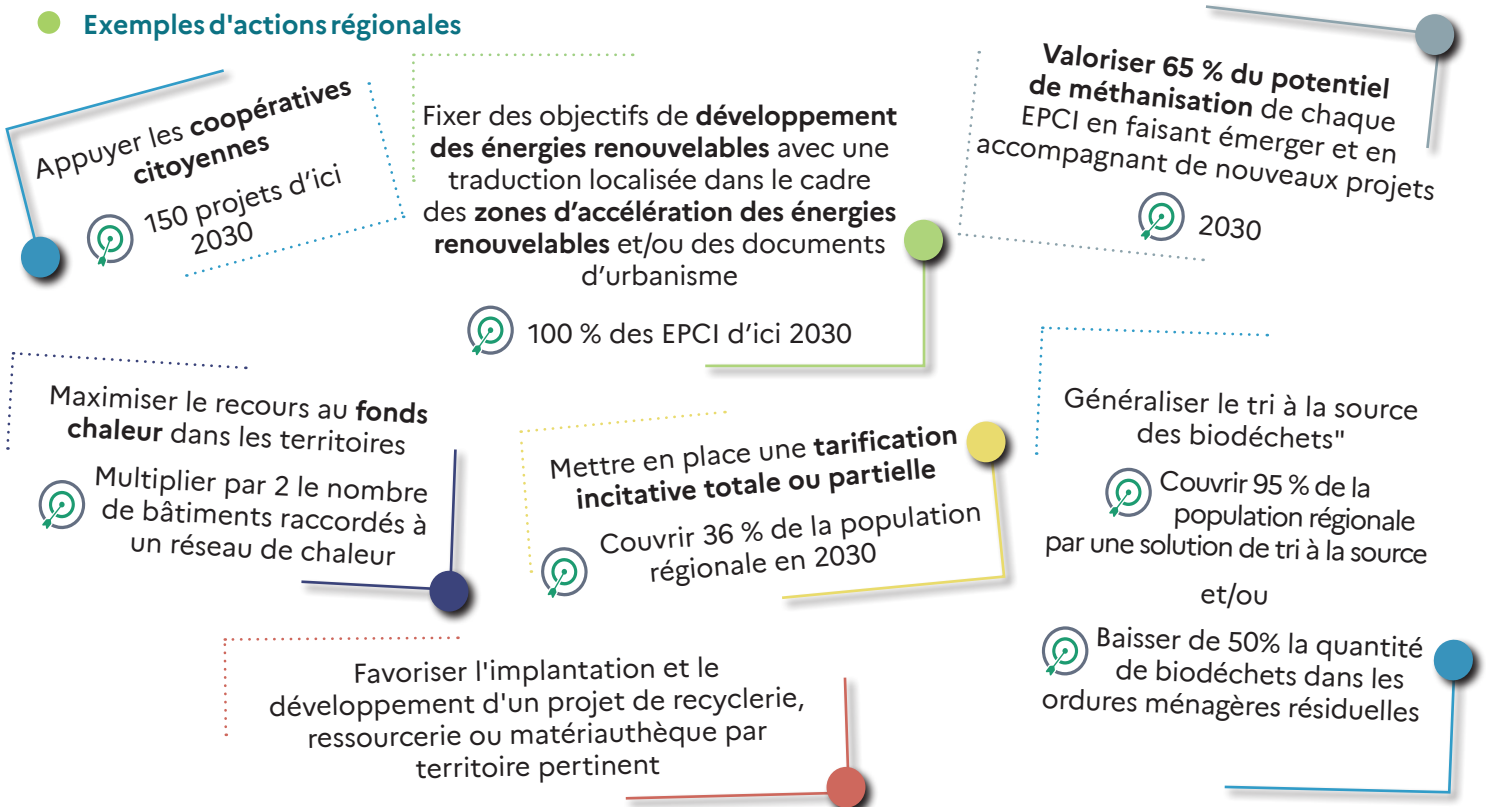
Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises de la région, pour déployer l'économie circulaire

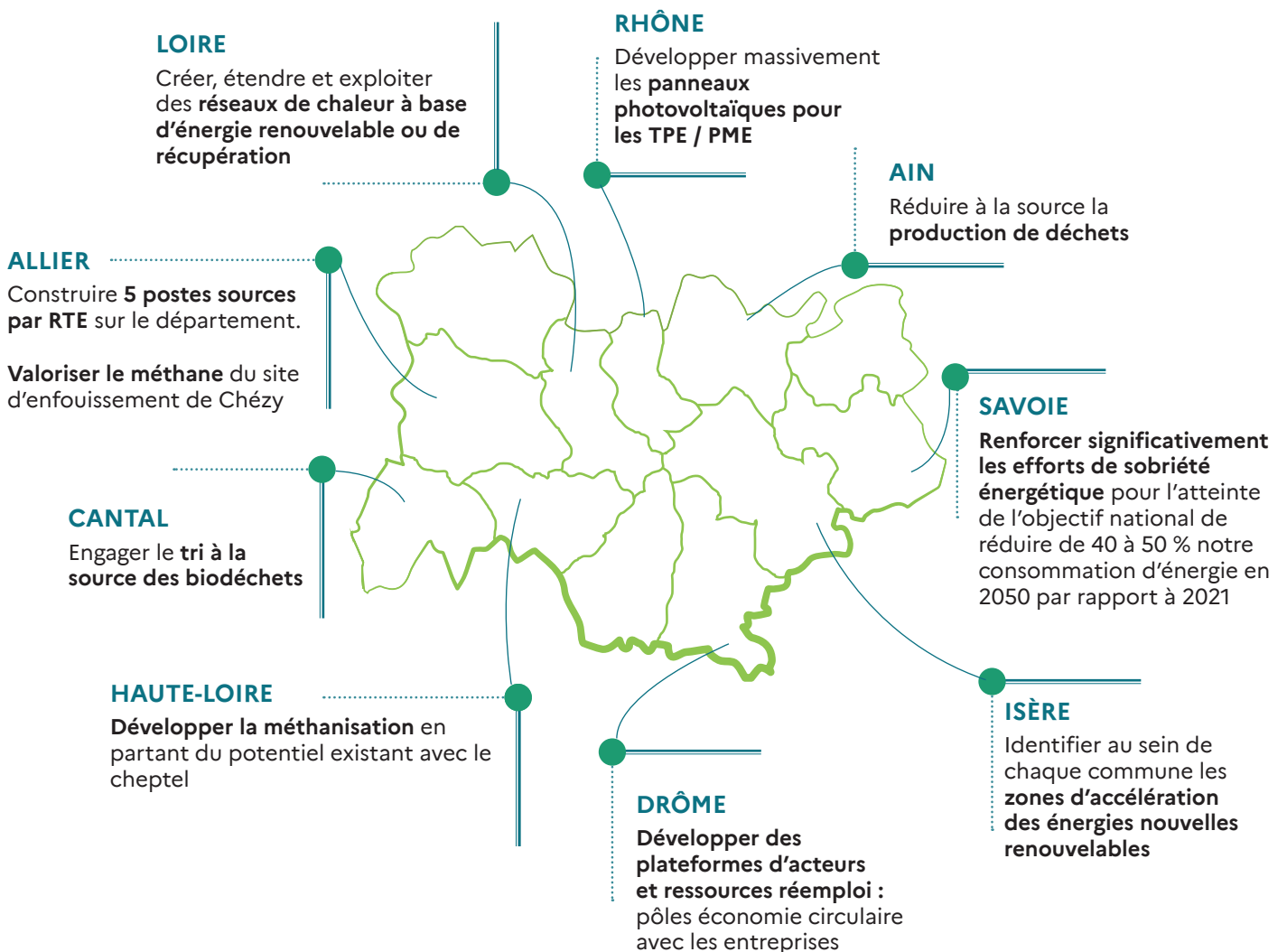
Réduire les fuites de méthane sur les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Déchets

Exemples d'actions régionales



Exemples d'actions départementales





Forêt : défis et actions

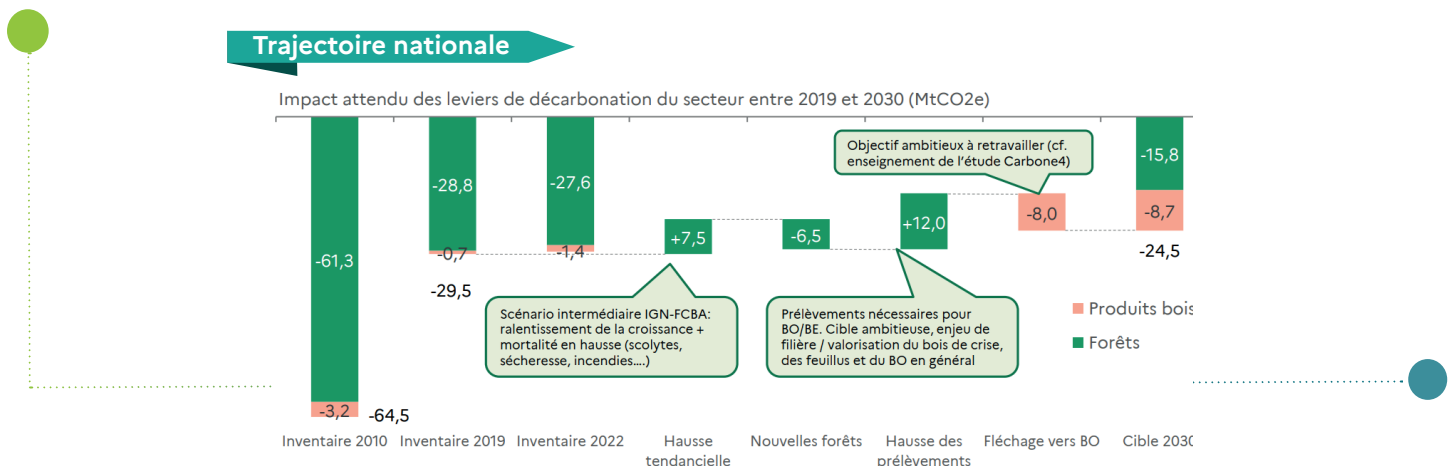


● Les défis

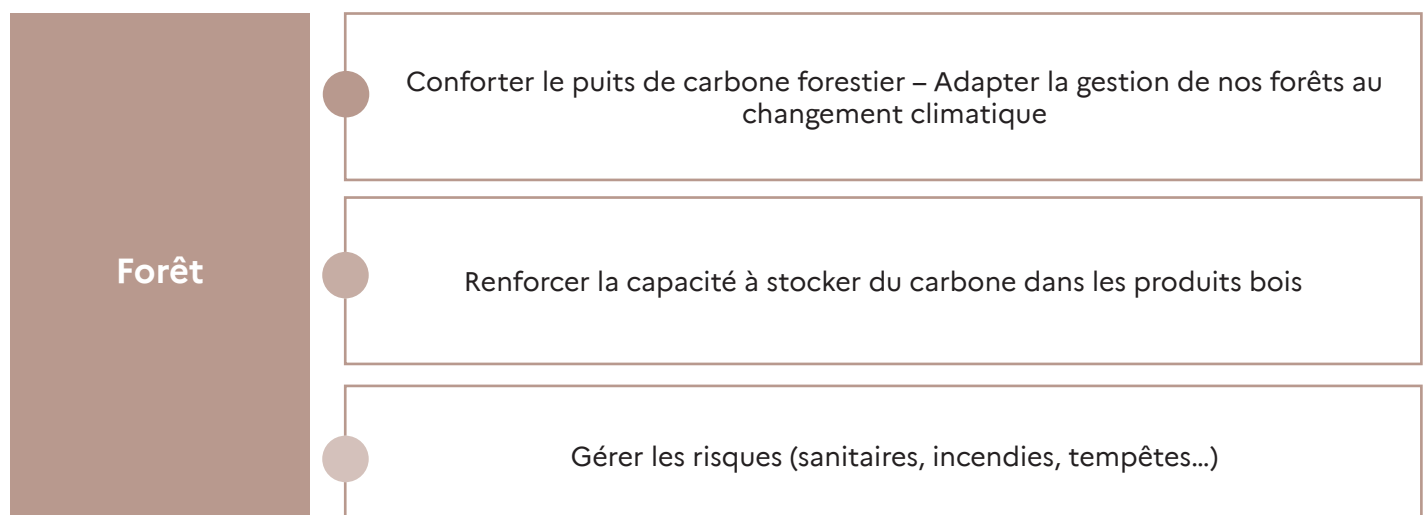
La France s'étant engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, le rôle des forêts en tant que puits de carbone est considéré comme un élément clé de sa Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

En effet, en tant que puits de carbone naturels, les forêts jouent un rôle essentiel dans le stockage du carbone par séquestration dans la biomasse vivante et dans les sols. Par ailleurs, elles agissent également comme réservoir de biodiversité. Les produits bois issus des forêts jouent également un rôle de stockage

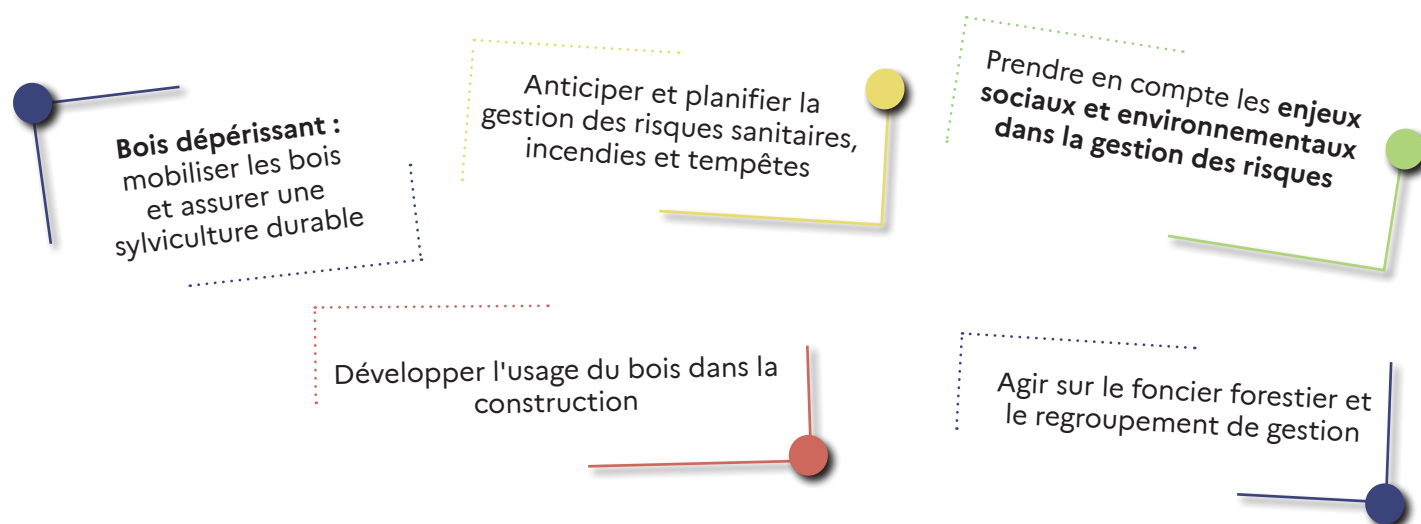
de carbone, rôle d'autant plus important lorsque le bois est utilisé en substitution à d'autres matériaux ou source d'énergie présentant une empreinte carbone plus importante. En Auvergne-Rhône-Alpes, la surface forestière représente 34 % (23 764 km²) de la surface du territoire (69 711 km²). Cela équivaut à 25,6 MteqCO²/an de stockage carbone.



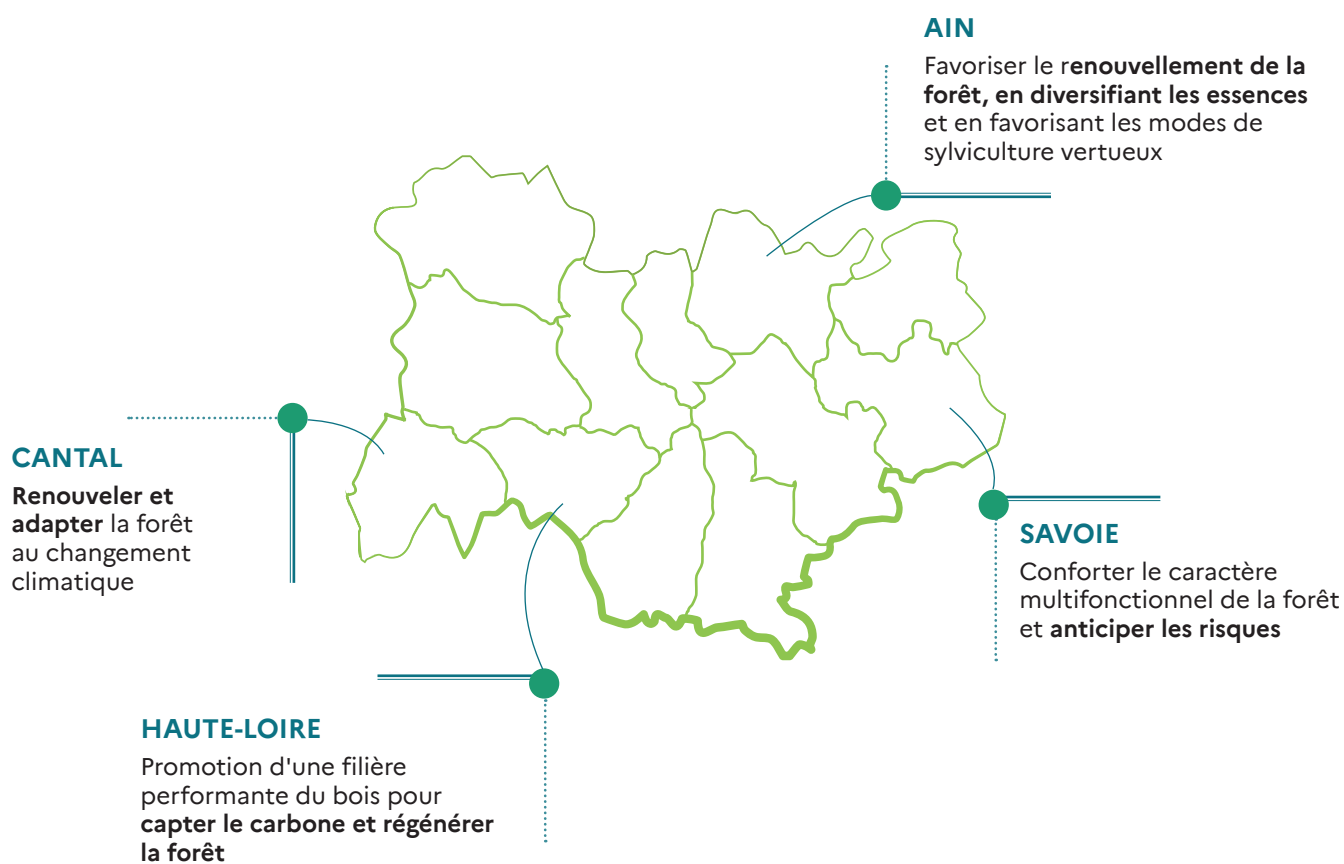
Les défis sont les suivants :



● Exemples d'actions régionales



● Exemples d'actions départementales





**Chantier
transversal :
défis et actions**

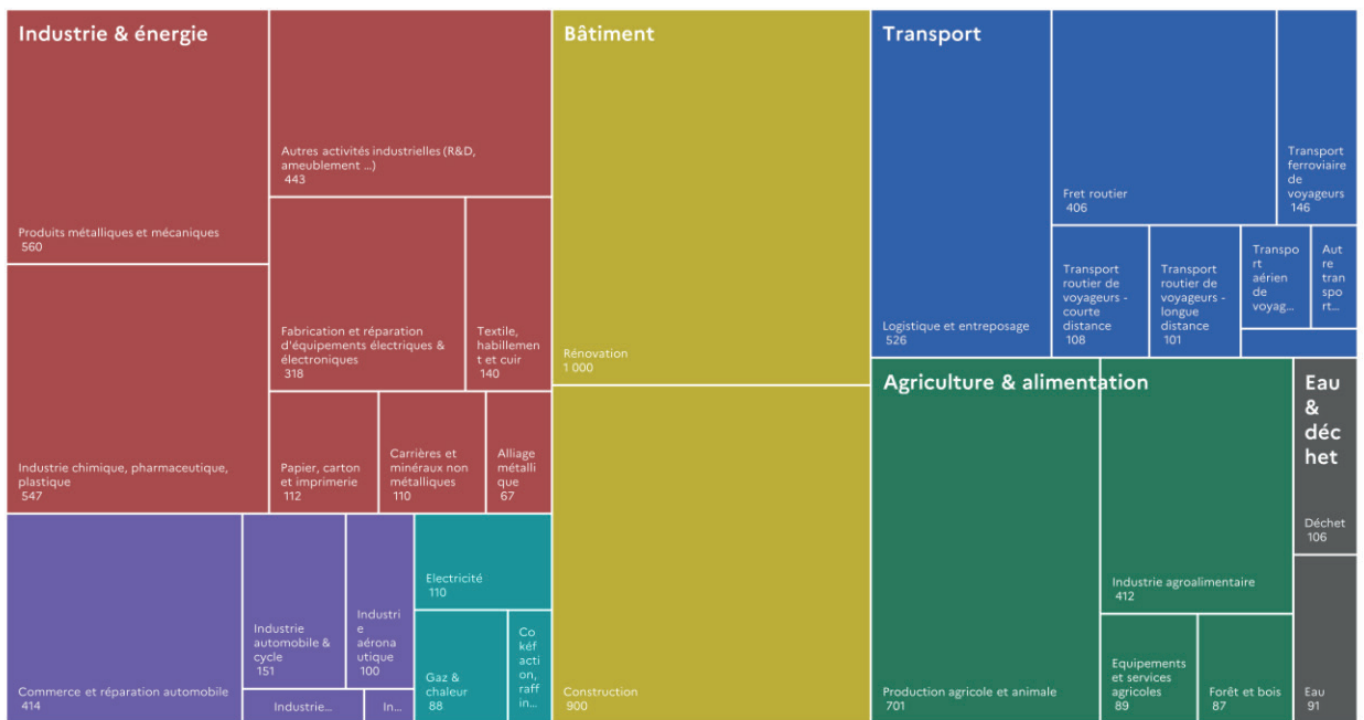
● Les défis

En complément des 25 défis thématiques priorisés à l'échelle régionale, la feuille de la planification écologique d'Auvergne-Rhône-Alpes intègre un défi transversal pour les volets emplois/formations et compétences. La planification écologique concernerait directement ~8M d'emplois à l'échelle nationale et serait créatrice nette d'emplois d'ici 2030 (+200k à +550k dans les secteurs clés) ; ce gain masquerait des reconfigurations sectorielles à accompagner dans les territoires. Pour répondre au défi de la Planification Écologique et du renouvellement générationnel, il conviendra de former +2,8M de personnes d'ici 2030 dans les secteurs prioritaires, dont 90 % d'employés et d'ouvriers. L'enjeu de la formation apparaît central pour atteindre les objectifs programmés dans le cadre des feuilles de route de sortie de COP. Ainsi, les travaux conduits à l'échelle nationale mettent en avant un besoin

d'identification et de formation d'environ 2,5 millions de techniciens et ouvriers d'ici 2030, avec des besoins plus importants pour la région Auvergne-Rhône-Alpes dans les filières « Industrie-énergie et économie circulaire ». Au niveau national agrégé, il semble y avoir assez de places dans les formations en lien avec les enjeux de la planification écologique : ce constat n'est pas valable au niveau régional et par secteur ; les besoins du bâtiment et du transport (notamment voyageurs) semblent insuffisamment adressés à date. La stratégie proposée dans le cadre de la mise en œuvre de notre feuille de route régionale concerne tous les publics :

- Les personnes en formation initiale et continue ;
- Les actifs en poste/en reconversion;
- Les demandeurs d'emploi.

Emplois directement concernés par "levier" du plan (en milliers d'emplois)



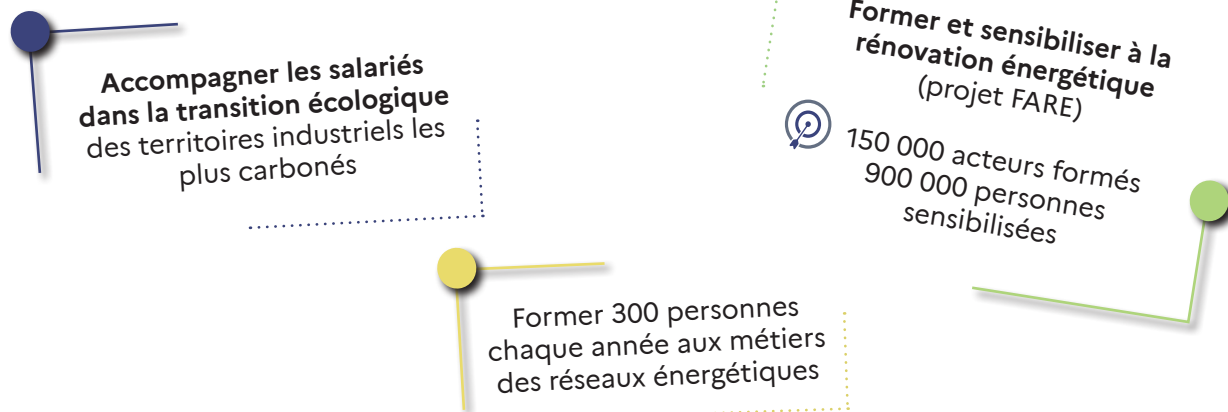
source SGPE 07/2024 (données 2019)

Le défi est le suivant :

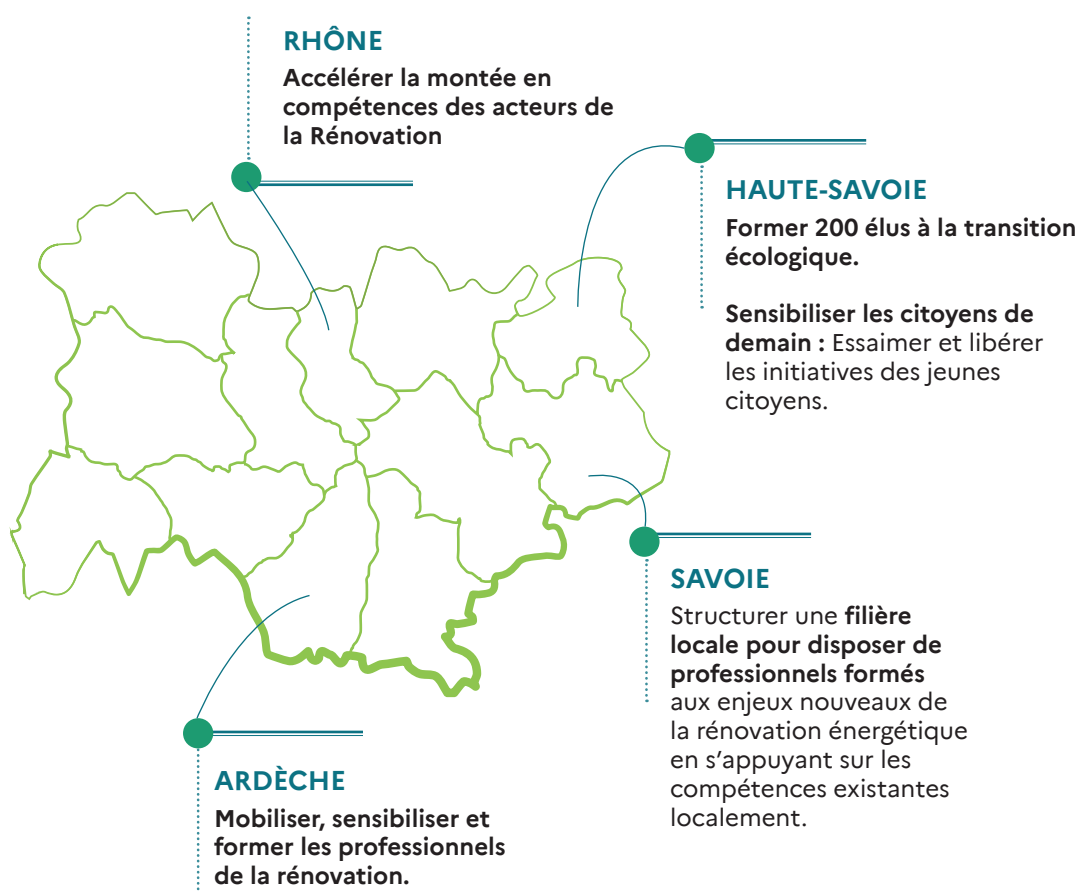
Chantier transversal

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique :
éducation / formations / emplois / compétences

● Exemples d'actions régionales



● Exemples d'actions départementales



● ● ● Les infos COP AURA

Retrouvez toutes les informations de la COP Auvergne-Rhône-Alpes : feuille de route régionale, documents de présentation, synthèse des contributions, guichets de financement... sur le page dédiée à la COP sur le site de la Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes>

